

Concours section	:	Concours externe TSPDD spécialité EEI et NS
Epreuve matière	:	tspdd-29-nsmg- cp et qroc nsmg (épreuve écrite n°2/nsmg/choix du domaine)
N° Anonymat	:	Nombre de pages : 8

14.875 / 20

*(Remplir cette partie à l'aide de la notice)*

Concours / Examen : TSDO-29-EXT.....

Section/Spécialité/Série : NSM G

**Epreuve : CP-QRC**

Matière : NSMG..... Session : 2025.....

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Numéroler chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

## Ces pratiques

## Quertrögen a. d. 1

1) Les zones concourues par l'interdiction de pêche au regard de l'arrêté du 24 octobre 2023 sont les zones délimitées ou délimitées par le Conseil international de l'Exploration de la mer ~~ISFP~~ ~~et~~ ~~ne comprennent~~

Ce sont les zones a, b, c et d qui sont les zones subtidales de la zone ~~tert~~. Cela inclut le golfe de Gascogne.

## Question no 2

2) Les zones CiEM sont initialement établies par le Conseil international de l'exploitation de la Mer. Initialement il s'agit de zones négociées par la Food and Agriculture Organization (FAO) qui est un organe des Nations Unies. Ces zones sont ensuite reprises dans le cadre de la réglementation des pêches actuellement européenne dans le cadre de la politique commune des pêches (PCP).

Il n'y a pas à proprement parler de l'ordre réglementaire relatif au règlement des Etats ou de l'Union Européenne mais bien à une convention internationale.

Ces zones permettent aux membres des CICM d'émettre des avis concernant la gestion des stocks halieutiques exploitables ainsi que des recommandations concernant lesdites zones.

Concours section

: Concours externe TSPDD spécialité EEI et NS

Epreuve matière

: tspdd-29-nsmg- cp et qroc nsmg (épreuve écrite n°2/nsmg/choix du domaine)

N° Anonymat

: 177678

Nombre de pages : 8

14.875 / 20

### 3) Question numero 3

- les naus de catégories 1 sont les naus de petite peche c'est à dire un effort de peche de ~~24h~~ de 24h
- les catégories 2 sont les naus de peche continue, entre 1 et 4 jours de peche
- les catégories 3 sont les naus de peche aux large, c'est à dire de moins de vingt jours de peche
- les catégories 4 concernent les naus de grande peche, c'est à dire de plus de 20 jours de peche.

### Question numero 4

→ le chalut pélagique a pour but un type de peche dit "tranchant" il a pour caractéristique de pouvoir pecher dans la colonne d'eau et bénéficie d'un exercice constantement de l'onde des perturbations météorologiques de chaque côté du chalut. Il peut être utilisé sur le fond également.

→ le chalut bateau pélagique est un type de peche dit "tranchant" qui s'exerce constamment dans la colonne d'eau il peut être tracté par ~~un~~ deux chalutiers simultanément il dispose d'une maille différente en bout de chalut pour sélectionner les plus gros individus

→ le chalut bateau de fond, il s'agit d'un chalut de fond qui permet de râcler le fond à l'aide de pelles métalliques caractérisant par leur "râcler" le chalut sur le fond. Tracté par deux bateaux.

→ le filet trinquette est un filet de type "dormant" car il n'est pas déroulé au dessus d'une nacopine plus tard.

- le filet maulant calé est fixe au filet dormant mais les deux c'est à dire fixe qui peut recevoir régulièrement par le pêcheur.

## Question 5

Il convient d'ajuster la hauteur d'eau dont nous avons besoin pour sortir des portes soit à la hauteur d'eau du niveau (3m) +

la hauteur de la sangle (1,60m) + le pied de pêche (1,50m) soit une hauteur de 4,10 m

le manège est de 6,4 = 8,5 - 1,90m

le deuxième de manège est approximativement de 0,5 m

l'heure manie est de 52 min

Notons pourra dire que

à 7h12	il y a	1,90
8h07	il y a	2,4 m
8h59	il y a	3,4 m
9h51	il y a	4,9 m

Il convient de convertir 8h59 en minutes soit  $480 + \frac{59}{60} \text{ min}$

avec ce produit en croise on obtient  $\frac{52 \text{ min} \times 4,1 \text{ m}}{3,4 \text{ m}} = x$

$x$  = correspondant en min l'heure de sortie.

En l'absence de calculatrice il sera possible de sortir des portes à partir de 9h40 min

## Question 6

Avec un réservoir de 400L il est possible de naviguer 200 heures à 10nœuds avec une consommation de 20L/h/heure. La distance maximale est alors de 2.000 milles nautiques, l'alignement maximal des parts est alors de 1.000 nautiques.

## Question 7

Avant le départ de la mission de contrôle il convient de prendre contact par VHF sur canal 16 ou téléphone au 196 au près du CROSS.

Il s'agit du Centre Régional Opérationnel de Secours et Sauvetage.

Concernant la mission de contrôle ~~sur~~ il convient de prendre contact avec le Centre National de Surveillance des Pêches qui dépend du CROSS-ETEL.

## Question 8

Les enjeux des mesures de protection des cétacés concernent d'une part la survie globale des populations de petits cétacés. Il s'agit d'une population de cétacés (grand dauphin, marsouin et dauphin commun) protégée. La population est estimée à 200.000 individus mais une augmentation de la mortalité ~~de ces~~ a été enregistrée. Selon Pelagos qui est un organisme scientifique environ 3 à 10.000 cétacés meurent en raison de prises accidentelles pêche baleines aux. Le taux de mortalité annuelle de 1% a été dépassé ce qui la rend vulnérable.

Les mesures de protection concernent également la professionnalisation du marin pêcheur, car la mesure interdit toute forme de pêche pour une clientèle de qualités émaillée et débord d'amis.

Concours section : Concours externe TSPDD spécialité EEI et NS  
Epreuve matière : tspdd-29-nsmg- cp et qroc nsmg (épreuve écrite n°2/nsmg/choix du domaine)  
N° Anonymat : 177678 Nombre de pages : 8

14.875 / 20

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : TSPDD-29-EYT

Section/Specialité/Série : NSMG

Epreuve : CP- QRC

Matière : NSMG Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

### Question 9

Les acteurs concernés par cette loi mise en œuvre des mesures sont avant tout les marins pêcheurs. Parmi eux sont surtout concernés les chalutiers pêlagiques, les chalutiers hauts de fond et les fileyeurs (grâce au rou).

Parallèlement aux acteurs les instances de représentation du secteur sont concerné tel que les comités, départements et régions de la pêche et des élevages marins. Les organisations de producteur sont également concernés.

### Question 10

Malgré l'indemnisation à hauteur de 80 à 85% du ministère des pêches concernés par l'interdiction de pêche, ce sont 60 millions d'euros de perte de chiffre d'affaires qui vont causer au secteur la filière pêche.

Cette déterioration rapide de la flotte empêche également les employés à l'île à l'example du secteur du maréchage qui vont enregistrer un défaillant de 8.000 tonnes de débarquement.

Le déplacement des navires sur les autres zones de pêche va impliquer des problèmes de place de part et de changement de pratique.

Concours section

: Concours externe TSPDD spécialité EEI et NS

Epreuve matière

: tspdd-29-nsmg- cp et qroc nsmg (épreuve écrite n°2/nsmg/choix du domaine)

N° Anonymat

: 177678

Nombre de pages : 8

14.875 / 20

## Question 10

les points de vigilance ~~doit~~ doivent être identifiés pour le bon déroulement de la mission de contrôle. Donc :

1) Bien identifier les navires utilisant les engins de pêche prohibé lors de la période interdiction du 22 janvier au 20 février dans les zones CIEM VIII (a,b,c,d)

2) Les mesures doivent être appliquées à tous les navires de pêche de plus de huit mètres hors-tout,

3) Ce qui caractérise l'infraktion c'est bien le type d'engin de pêche soit le chalut pélagique, le chalut-bord pélagique, le chalut-bord ~~pélagique~~ de fond, les filets trempés et marquant le fond.

4) Ne sont pas concerné par les mesures relatif au chalut de fond simple, les drague, les nasses, les palangres ou encore les casiers.

5) bien prendre conscience de la nouveauté de la mesure de son acceptabilité contenue lors des mission de contrôle.

## Quelques réponses courtes (QRC)

### QRC 1

Il s'agit de la Convention de Montego Bay ou la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

→ la mer territoriale comprend la zone entre le littoral et 12 milles nautiques au large. Il s'agit des eaux sous juridiction française ou nationale

(ZEE)

→ la Zone Economique Excluse sur la zone entre les 12 milles et ~~les~~ 200 milles au large des côtes. ~~Ces eaux sont~~ l'Etat révèle d'une ZEE dispose de droit exclusif économique concernant ~~les~~ son exploitation.

Notice en matière de pêche c'est l'Union européenne qui dispose de la compétence réglementaire ~~en matière~~ sur les ZEE de ses Etats-membres.

### QRC 2

*Mytilus Edulis*, ou le moule commun, est une espèce qui se reproduit par la dispersion de sa larva dans l'eau dans l'océan. Cette larva dépend beaucoup des larves qui se fixent sur un bout de quelque chose sur un support avec la sécrétion des byssus. Il s'agit d'un tissu permettant au moule de s'accrocher à un support quelconque. Elle se trouve notamment en colonie sur des roches de plies assez espacé. Le moule est descendu malin au bout d'un an et demi.

Le moule est principalement produit sur bocage, sur falaise en pleine mer ou encore en pêche. Le plus gros bocage de production se trouve en baie de matz (Strémitz).

## QRC 3

Nord :



Un espace noir en haut, Seine en bas, les deux pointes vers le haut.

feu : 2 scintilllements permanents

EST :



Un espace Noir- JAUNE-Noir, les deux pointes opposées  
feu : 3 scintilllements

Sud :



Un espace Noir en haut Seine en bas, les deux pointes vers le bas.

feu : 6 scintilllements et un long.

Ouest



Un espace JAUNE-Noir-JAUNE, les deux pointes

se rapprochent

feu : 9 scintilllements

## QRC 4

Un CSN, c'est un centre de sécurité des navires, il s'agit d'un établissement de l'Etat administré par les affaires maritimes. Il s'agit de l'établissement accueillant les inspecteurs des affaires maritimes chargés d'inspecter les navires notamment dans le cadre du "Port State Control" défini par l'organisation maritime internationale.

L'administration de rattachement est la DGAMPA, la Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de la aquaculture.

## QRC 5

Un écosystème est l'interaction entre différentes espèces d'un même milieu, il peut composer systématiquement le producteur, le consommateur primaire, le consommateur secondaire et le décomposeur. À titre d'exemple pour une chaîne trophique d'un milieu marin il y a : le phytoplancton - le zooplancton - la sardine - - le hareng - le thon - le phoque

Le phoque a sa mort sera décomposé par des organismes tel que les crabes ou les vers pour réintroduire dans la chaîne trophique